

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

---

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

## AMENDEMENT

N ° CL343

présenté par  
Mme Mazetier, rapporteure

-----

### ARTICLE 8

A l'alinéa 9, après le mot : "menace", insérer le mot : "grave".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'encadrer la possibilité laissée au ministre chargé de l'asile de refuser l'entrée sur le territoire d'un demandeur d'asile malgré l'avis positif de l'OFPRA : il devra démontrer que son entrée sur le territoire constitue une menace "grave" pour l'ordre public et non alléguer une simple menace pour l'ordre public.